

/T) E C R E T N° 74/546 DU 7 JUIN 1974

portant nomination du Président du Conseil  
Economique et Social.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

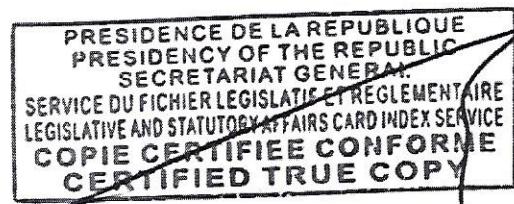
VU la Constitution du 2 juin 1972 ;

VU l'Ordonnance n° 72/9 du 26 août 1972 fixant la composition, les attributions  
et l'Organisation du Conseil Economique et Social de la République Unie  
du Cameroun, modifiée par l'Ordonnance n° 72/11 du 28 avril 1973 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur SABAL LECCO Félix est, pour compter de la  
date de signature du présent décret nommé Président du Conseil Economique  
et Social.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, communiqué partout où  
besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun  
en français et en anglais./-



YAOUNDE, le 7 JUIN 1974

